

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_019-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

N° 2026_04_019

Objet : Administration Générale – Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM) La Perle d'Eau – Compétence transports

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, salle Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Delphine CHLIEH, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Samy CHEMELLALI à Laurent UGHETTO, Laurence HOTTE à Hervé OZIL

Absent : MOREAU Béatrice

Secrétaire de séance : Jean-François DEGORE

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 37

Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM) La Perle d'Eau en ce qui concerne la compétence transports.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les représentants de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger au SMAM La Perle d'Eau :

Délégué titulaire : Nathalie VOLLE

Délégué suppléant : Gisèle LUZZI

La présente délibération sera notifiée au Président du SMAM La Perle d'Eau et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-François DEGORE